

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT A LA CONVERSION GÉNÉRALISÉE DE MOUILLAGES CLASSIQUES EN MOUILLAGES INNOVANTS A MOINDRE IMPACT

L'an deux mille vingt, le lundi 06 septembre à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 août 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'estran à LE HEZO sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Roland TABARD (Arzon)
Mme Claire MASSON (Auray)
M. Frédéric LAURENT (Baden)
Mme Muriel CLÉRY (Damgan)
M. Luc LE TRIONNAIRE (Elven)
Mme Brigitte CORFMAT (Lauzach)
M. Alain BRULE (Le Bono)
Mme Marie BOURGAIN (Le Hézo)
M. Jacques MADEC (Locmariaquer)
Mme Magali TOUATI-BERTRAND
(Le Tour du Parc)
M. Jacques LE METAYER (Meucon)
M. Alban MOQUET (Monterblanc)
Mme Sylvie LASTENNET (Ploeren)
M. Patrick CAMUS (Plougoumelen)
Mme Nathalie COURTRAI (Saint Armel)
Mme Gaëlle PRIGENT (Saint Avé)
M. Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray)
M. Frédéric PINEL (Saint-Gildas-de-Rhuys)
M. Yannick DERIAN (St-Nolff)
Mme Marine BARDOU (Saint-Philibert)
Mme Camille PETERS (Sarzeau)
Mme Sylvie SCULO (Séné)

Absents excusés :

M. Noël PAUL (Ambon)
M. Pascal BARRET (Arradon)
M. Benoît MADEC (Crac'h)
M. Daniel LORCY (Ile d'Arz)

M. Éric MAHÉ (Surzur)
M. Yves LOUIS (Theix-Noyalou)
M. Gérard THÉPAUT (Vannes - suppléant)
M. Jean-Marie LABESSE (Arc Sud Bretagne)
M. Ronan LE DÉLÉZIR
(Auray Quiberon Terre Atlantique)
M. Thierry EVENO
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. David LAPPARTIENT
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. Claude LE JALLE (Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération)
M. Jean-Philippe PERIES
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. Patrice LE PENHUIZIC
(Questembert Communauté)
Mme LE BRETON Marie-Jo (Conseil Départemental)
Mme Gaëlle FAVENNEC (Conseil Départemental)
M. Mohamed AZGAG (Conseil Régional)
M. Stéphane LOHEZIC (Conseil Départemental)
M. Gaël BRIAND (Conseil Régional)
Mme Anne GALLO (Conseil Régional)
M. Fabien LE GUERNEVÉ (Conseil Régional)
M. Benjamin FLOHIC (Conseil Régional)

M. Honoré GUIGOURES (Plescop)
M. Nicolas LE GROS (Pluneret)
Mme Stéphanie HERPE (Sulniac)
M. Bruno BODARD (Treffléan)

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique CASSÉ, Mme Morgane DALLIC, Mme Sophie GIRAUD, M. Julien NOBLANC, M. Ronan PASCO, Mme Marie TAVENNEC.



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici

Rapport n°20210906-03
Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du lundi 06 septembre 2021
Délibération 2021--25

Envoyé en préfecture le 15/09/2021
Reçu en préfecture le 15/09/2021
Affiché le
ID : 056-200049708-20210906-2021_25-DE

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT A LA CONVERSION GÉNÉRALISÉE DE MOUILLAGES CLASSIQUES EN MOUILLAGES INNOVANTS A MOINDRE IMPACT

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan concentre de nombreuses activités maritimes dont 7000 mouillages de plaisance qui sont aujourd'hui répartis, en majorité, entre une petite centaine de Zones de Mouillage et d'Équipement Léger (ZMEL) couvrant 415 ha. Une partie de ces ZMEL se trouve au-dessus d'herbiers de zostères, espèce emblématique du territoire du Parc dont le Golfe représente la 2^{ème} plus grande surface française après le Bassin d'Arcachon. Le ragage de la chaîne de ces mouillages à marée basse engendre un impact significatif sur les herbiers de zostères marines.

En particulier, le Parc a mené une phase d'expérimentation et de promotion de l'utilisation de systèmes de mouillages innovants à moindre impact sur les fonds marins, au travers d'une implantation de démonstrateurs au sein de 4 zones de mouillages et portuaires différentes au sein du Golfe du Morbihan, via des contrats Natura 2000 marins. Le Parc a également eu l'opportunité de conduire différentes études (suivis écologique de la reconquête de l'herbier, analyse économique, étude des perceptions) visant à construire un argumentaire en vue d'une généralisation. Ces actions se sont en parallèle accompagné d'un important travail de concertation auprès des gestionnaires de ports et de mouillages ainsi que de sensibilisation des usagers (LIFE Marha) ; facilitant l'acceptation de telles mesures.

Fort de ce retour d'expérience sur les mouillages à moindre impact, le Parc souhaite aujourd'hui capitaliser sur cette démarche et proposer aux communes gestionnaires de zones de mouillages de s'inscrire dans une phase de conversion d'ampleur des mouillages traditionnels situés au sein ou à proximité immédiate d'herbiers de zostères.

Le Parc a ainsi déposé un dossier à l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Il a été validé par l'OFB le 3 juin dernier.

Ainsi, Le Parc coordonnera la mise en œuvre administrative et technique d'un fond de soutien auprès de communes, permettant de proposer un accompagnement financier de 80% des dépenses engagées pour l'achat et la mise en place de solutions de mouillages à moindre impacts au sein de zones à enjeux préalablement identifiées.

Un panel de solutions techniques, désormais éprouvées, sera proposé : systèmes avec orins textiles, systèmes avec bouées de sub-surface, systèmes mixtes...Selon la faisabilité et la plus-value environnementale, il pourra, dans certain cas, être proposé également le remplacement des corps-morts, par notamment des systèmes à vis. Dans cette démarche d'accompagnement technique, si les communes en ressentent le besoin, le Parc pourrait faire appel à une prestation externalisée pour réaliser une analyse des propositions techniques formulées par les fournisseurs de mouillages innovants, afin de s'assurer de l'optimisation des solutions proposées vis-à-vis des contraintes d'implantation de chaque zone. Il est par ailleurs attendu que des commandes groupées puissent être réalisées auprès des différents fournisseurs, avec un gain en termes d'économie d'échelle.

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre, le Parc accompagnera les différentes communes concernées dans la réalisation d'un suivi pré-implantation et post-implantation pour chaque secteur, sur la base de protocoles simplifiés mis en œuvre dans le cadre des prescriptions de suivi des études environnementales pour le renouvellement des AOT de ZMEL.

Pour valoriser la démarche auprès du grand public et sensibiliser les plaisanciers, des supports d'information et de sensibilisation harmonisés et mutualisés entre les différentes communes impliquées seront élaborés. Ils présenteront les éléments d'enjeux relatifs à la préservation des herbiers de zostères et mettront en avant les bonnes pratiques de mouillages visant à la préservation de ces derniers.

Les deux supports envisagés à la réalisation sont les suivants :

- Exposition itinérante
- Panneaux d'information aux abords des zones de mouillages ou des zones portuaires.

Une première approche auprès des communes intéressées montre qu'un objectif de conversion d'une enveloppe comprenant 230 à 280 mouillages est tout à fait atteignable, ce qui ferait probablement du Golfe du Morbihan l'Aire Marine Protégée française la mieux pourvue en mouillages innovants à moindre impact.

Les objectifs du projet sont :

- la conversion d'environ 250 mouillages, soit la majorité des mouillages classiques situés sur des herbiers de zostères marines, en mouillages innovants à moindre impact, en application des orientations du Documents d'Objectifs et du Schéma de Mise en valeur de la Mer. Un mouillage traditionnel impactant en moyenne plus de 40m² d'herbier, une amélioration substantielle de l'état de conservation des herbiers de Zostère marine du golfe est attendue.
- L'amplification de la démonstration de l'intérêt de la mise en place de ce type de solutions de mouillages, notamment auprès des propriétaires de mouillages individuels.
- La capitalisation d'un retour d'expériences à l'échelle nationale, pour dissémination, d'un territoire ayant opéré une transition à grande échelle sur la problématique du mouillage sur corps-morts.

Les bénéficiaires de ce projet pour la conversion de leurs mouillages classiques (gestionnaires de ZMEL) s'engagent à prendre en charge les 20 % d'autofinancement. Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sera l'interlocuteur privilégié de l'Office Français pour la Biodiversité dans le cadre d'une convention de subvention et coordonnera l'ensemble du projet sur ses fonds propres. Il reversera à chaque gestionnaire de ZMEL sa part de subvention, proportionnellement au nombre de mouillages qu'il aura converti. Cette opération aura lieu via une convention financière qui aura été signée en amont entre le Parc naturel régional et chaque gestionnaire de ZMEL.

Calendrier du projet

1er septembre 2021 au 30 septembre 2023

Plan de financement du projet :

<i>Financeurs sollicités</i>	Montant en euros	% du total général
État (Office français pour la Biodiversité)	276 000,00	80%
Contributions des communes partenaires	69 000,00	20%
TOTAL général	345 000,00	100%

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide le projet d'accompagnement à la conversion généralisée de mouillages classiques en mouillages innovants à moindre impact selon les modalités définies sur dessous.
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessous
- Autorise le Président à signer la convention de subvention auprès de l'Office Français pour la biodiversité.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc
Naturel Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT